

**GRILLE D'ANALYSE DES OBSERVATIONS ECRITES ANNEXEES AU
REGISTRE**

NUMERO COURRIER		ANALYSE SYNTHESE	PRINCIPAUX THEMES DEGAGES	AUTRES THEMES
1		Danièle SANFORD soulève des problèmes d'insécurité de circulation et d'incivilité Propose une autre implantation	Implantation logements sociaux	
2	Registre annoté par ailleurs Et correspon- den ce jointe	M et Mme GRILATE font part des raisons qui les ont poussés à quitter la région parisienne (cadre verdoyant et naturel) L'espace boisé convoité fait partie de notre lotissement Et sa suppression entraînerait une disparition de la faune et de la flore Autre problème évoqués les conditions de circulation dégradées du fait de l'implantation de nouveaux logements	Implantation logements sociaux	Manque de concertation et d'information sur le projet
3	Pétition jointe par ailleurs au registre	Pour M et Mme CABARET ce projet a pour objectif la densification et le renouvellement urbain par la création de logements sociaux au cœur de la ville mais il entraîne ipso facto la destruction d'une petit bois en partie classé NATURA 2000 sa suppression entraînerait une disparition de la faune et de la flore	Implantation logements sociaux	
4		M et Mme PAUCHET qui apprécient leur quartier pour sa flore et sa faune n'imaginent pas que le projet peut tout détruite	Implantation logements sociaux	L'écran de verdure protège le lotissement des nuisances sonores de l'éco station
5		Jacques MUFFANG se référant à l'avis du président du parc naturel régional suggère de rechercher d'autres solutions pour éviter la densification du domaine Une seule construction par unité foncière article L 111-5-2 du code de l'urbanisme Réflexions du maire de GOUVIEUX a suivre ; Identification d'EBC à l'échelle parcellaire et d'espaces au titre de la loi dite « paysage » Limitation à 3 des places de stationnement	Domaine du lys maintien des règles d'urbanismes actuelles découlant de la charte du parc	Manque de concertation et d'information sur le projet Demande d'un complément d'étude

6	Registre annoté par ailleurs	M Daniel MERLIN sollicite un réel débat public à la rentrée de septembre La loi DUFLOT visant à densifier les villes aura pour conséquences la disparition du poumon vert que constitue le domaine du Lys Le règlement de la zone UL contribuera à densifier le domaine Il demande le classement du domaine en EBC à 50% D'autres quartiers, le plein soleil zone UD et le bourg n'échapperont pas non plus à la densification Le PLU prévoit de rendre constructible un terrain boisé de 14000 m2 classé en partie en espace naturel sensible Création d'un pôle équestre sur un terrain pollué entre deux rivières (pétition intitulée « Lamorlaye Passionnement « jointe)	Domaine du lys maintien des règles d'urbanismes actuelles déoulant de la charte du parc Classement en EBC	absence de concertation et d'information sur le projet Enquête publique se déroulant en pleine période de vacances
7		M. jean claude WATRIN avance deux propositions : Emprise au sol qui est de 8% au même niveau que le COS Modulation de l'emprise au sol et du COS selon la superficie des terrains, les petites parcelles étant désavantagées Correspondances et plan de masse joints	Domaine du lys adoption de règles en fonction de la superficie du terrain	
8		M et Mme JOZEFONVICZ estiment que le projet modifie le caractère d'espace boisé du domaine et demande un classement en EBC	Domaine du lys maintien des règles d'urbanismes actuelles classement en EBC	
9		M et Mme JOUANNEAULT soumettent leur projet d'extension de leur habitation et demandent une adaptation de la règle en matière de hauteur de bâtiments Plan de masse et volumétrie du projet joints	Domaine du lys hauteur des constructions	
10		David DEREGNAUCOURT et Carole DAVALLET-PIN font part de leur inquiétude face au risque de voir le domaine de Lys disparaître en raison de division des parcelles et de l'abattage des arbres Demande de classement en EBC à hauteur de 50%	Domaine du lys maintien des règles d'urbanismes actuelles déoulant de la charte du parc Classement en EBC	

11	Registre annoté par ailleurs	L'association « LAMORLAYE AUTREMENT » insiste sur la nécessité de développer les logements sociaux qui ont enregistré depuis les années 1990 une baisse importante Les demandes de logements ne peuvent être satisfaites dans ces conditions Elle considère que le projet se focalise trop sur le domaine du Lys qui n'est nullement menacé (courriers et revues joints)	Nécessité de développer les logements sociaux	
12		M. ANGLEROT Gilles rappelle que le marais du Lys comporte un site historique remarquable ; l'ancien château médiéval dont il reste certains vestiges et demande sa protection au titre des dispositions de l'article L 123 - 1 - 5 du Code de l'urbanisme S'agissant des mesures visant à protéger le corridor écologique entre marais et zone du Lys, il considère que ce corridor ne mérite pas ces mesures de protection et propose de classer ce marais et le domaine du Lys en ZSP ou ZSC avec fermeture de la route noire entre Baillon et le Lys Le projet de trace d'un sentier de découverte à l'intérieur du lys sera source de bétonnage et de dégradations		
13		Tout en joignant un manifeste pour une mobilisation en faveur de la défense du domaine du Lys, M. Raymond CAPON demande le classement du domaine en EBC	Domaine du lys maintien des règles d'urbanismes actuelles découlant de la charte du parc Classement en EBC	
14	Registre annoté par ailleurs	M. Fabrice RIVRIN souhaite conserver le cadre de vie de son quartier de la pépinière. Selon lui, la création de nouveaux logements sociaux posera des problèmes de sécurité notamment routière et entraînera une dévalorisation de son patrimoine	Implantation logements sociaux	Manque de concertation et d'information sur le projet
15		Mme Katia LANDRU expose les mêmes préoccupations par rapport à son environnement et sa sécurité et insiste sur les risques de déboisement	Implantation logements sociaux	Manque de concertation et d'information sur le projet

15 bis	Registre annoté par ailleurs	MM. ROSIER et VILLAIN Co-gérants de la SCI ferme du Lys rappellent que depuis de nombreuses années ils participent à la sauvegarde du marais à ce titre ils sollicitent le classement en ZU de deux parcelles pour les raisons suivantes ; - les terrains limitrophes sont construits - ces terrains au niveau le plus haut du marais ne sont jamais inondés - ces terrains en bordure de route peuvent être viabilisés - ils ne font pas partie d'un bio-corridor ils ont dû être clôturé pour éviter les passages de grands animaux - soumis à des fortes contraintes environnementales, ils ne bénéficient d'aucune contrepartie - la ville de LAMORLAYE a déjà accordé des autorisations d'urbanisation avec pour la SCI des conséquences dommageables	Demande de classement de deux parcelles en ZU	
16		M. BASATARD Claude souhaite conserver au domaine du Lys son caractère actuel	Domaine du lys maintien des règles d'urbanismes actuelles découlant de la charte du parc	
16 bis	Registre annoté par ailleurs	M. LOPEZE Gérard et Mme PYRAM Ghislaine habitant allée de la pépinière veulent conserver les espaces naturels faisant partie de leur environnement et qui les protègent des nuisances de la déchetterie Ce nouveau lotissement sera source de difficultés de circulation	Implantation logements sociaux	

17		Le collectif de l'orée du Lys regroupant les habitants de ce quartier fait valoir les arguments suivants : - absence de concertation spécifique sur ce projet qui impacte sérieusement le quartier - les espaces verts du lotissement appartiendraient toujours aux sociétés immo village et lécuier alors que la municipalité déclare les avoir acquis en juin 2013 - les habitants du quartier ont déjà à subir la proximité du collège et de la déchetterie - aucune information sur la nature et le nombre de logements sociaux envisagés - la construction de ces logements aura un impact sur les infrastructures du lotissement (circulation, dégradation des routes...) - ce projet aura nécessairement des incidences néfastes pour les futurs habitants de ces logements sociaux, la mixité sociale n'est pas remise en cause à condition qu'elle se fasse à dose raisonnable - ce projet aura également un impact sur l'environnement qui représente pour l'orée du Lys un poumon vert - le projet est en contradiction avec le PADD	Implantation logements sociaux	Manque de concertation et d'information sur le projet
18		M et Mme PUECH insiste sur le manque d'information et de concertation sur le projet	Implantation logements sociaux	Manque de concertation et d'information sur le projet
19		M. TORVAN rappelle certaines dispositions du règlement du Lys stipule que les parcelles ne peuvent être inférieures à 2500 m2 avec un minimum de 30m de façade et obligation de remplacement des arbres abattus, nous souhaitons conserver ces règles	Domaine du lys maintien des règles d'urbanismes actuelles découlant de la charte du parc	
20		M Thierry PRESCHOUX habitant le lotissement de l'orée du lys déplore les conséquences de la construction de logements sociaux sur son environnement : - disparition d'espaces boisés avec faune et flore - augmentation des nuisances sonores liées à la présence de la déchetterie - risques d'inondation - insécurité routière - dévalorisation du patrimoine	Implantation logements sociaux	

21		Mme ROLLO PRESCHOUX habitant le lotissement de l'orée du lys développe les mêmes arguments : - disparition d'espaces boisés avec faune et flore - augmentation des nuisances sonores liées à la présence de la déchetterie - risques d'inondation - insécurité routière - dévalorisation du patrimoine	Implantation logements sociaux	
22		M. Vincent DUFOSSÉ a déposé deux lettres identiques voir N°32		
23		M. CARON Michael nous fait part de ses difficultés à obtenir un permis de démolir en vue de la construction d'une maison Le Maire de LAMORLAYE lui a signifié qu'il entendait surseoir à sa demande dans l'attente de l'adoption du PLU		
24		M et Mme MAUCHAUFFE manifestent leur opposition au projet de PLU en raison des dangers qu'il fera courir en terme d'environnement Ils trouvent inopportune l'implantation d'un pôle équestre au lieu dit la gde seigneurie compte tenu de la présence de deux rivières	Domaine du lys maintien des règles d'urbanismes actuelles découlant de la charte du parc Classement en EBC	Manque de concertation et d'information sur le projet
25		M. DARAUX Bernard nous informe qu'un projet de réalisation d'un complexe immobilier refait surface à l'occasion du projet de PLU (parcelle les grands chênes N°1 de la 14 ^e avenue) Cette réalisation constituerait un précédent pour d'autres projets de promoteurs	Domaine du lys maintien des règles d'urbanismes actuelles découlant de la charte du parc Classement en EBC	
26		M et Mme LAURENT souhaitent conserver au Lys son cadre exceptionnel	Domaine du lys maintien des règles d'urbanismes actuelles découlant de la charte du parc Classement en EBC	
27	Registre annoté par ailleurs	M et Mme GUILLIEN rejettent le projet d'implantation de logements sociaux dans leur quartier en raison de la proximité d'un espace naturel sensible Ils s'interrogent également sur le véritable propriétaire de leur résidence	Implantation logements sociaux	Manque de concertation et d'information sur le projet
28		M FACOU Gérard demande des précisions à propos de la définition exacte des arbres de haute tiges qui ne devraient pas être assimilés à des haies séparatives d'arbustes		

29		MM. DE CHIARA habitant au 32 allée de la pépinière ont choisi cet endroit pour la qualité de son environnement, sa faune et sa flore Ils ont accepté l'implantation de la zone artisanale y compris la déchetterie sans manifester leur mécontentement	Implantation logements sociaux	Manque de concertation et d'information sur le projet
30		M. Olivier ESCURE considère qu'il faut absolument préserver le domaine du Lys pour son aspect unique, ses richesses naturelles, son intérêt écologique en tant que poumon vert Il soutient que le règlement du lys doit interdire tout logement collectif ainsi que les services publics ou d'intérêt collectif dont la définition trop vague peut générer des abus En ce qui concerne le secteur UD fixer une surface minimum à 250 m2, aller au-delà des 100 m2 pour les implantations commerciales et soigner l'aspect architectural de la RN 16 S'agissant des logements sociaux, privilégier les petites structures de deux étages au plus...	Domaine du lys maintien des règles d'urbanismes actuelles découlant de la charte du parc Conditions d'implantation des logements sociaux	
31		Pétition des habitants dont les maisons jouxtent la rue des gladiateurs contre le projet de PLU en raison des effets destructeurs en matière de biodiversité Il est à prévoir une dévaluation de l'immobilier	Implantation logements sociaux	
22 et 32		Monsieur Vincent DUFOSSE propriétaire de la parcelle cadastrée 252 (derrière le restaurant MAC DONALD) conteste le classement de sa parcelle en AA sur le fondement des dispositions de l'article R 123-7 du code l'urbanisme Le classement en ZA est strictement réservé aux espaces affectés à la culture en général et à l'élevage En raison du caractère déjà urbanisé de sa parcelle (présence d'une habitation) Il sollicite donc un classement en UX	Contestation du zonage	
33		M et Mme COLLOT manifestent leur opposition à la construction de logements collectifs sur le domaine du Lys, la construction d'habitations sur des parcelles inférieures à 3000 m2 et à l'implantation d'activités économiques autres que celles afférentes à l'accueil des touristes	Domaine du lys maintien des règles d'urbanismes actuelles découlant de la charte du parc	Manque de concertation et d'information sur le projet

34		M. Alain NOIREAUX n'est pas favorable au projet qui met en danger son environnement et son cadre de vie Il souhaite préserver les espaces boisés	Domaine du lys maintien des règles d'urbanismes actuelles découlant de la charte du parc Classement en EBC	Manque de concertation et d'information sur le projet
35		M. Michel LESCUYER conteste le classement de son exploitation en AA qui lui interdit de compléter ou de modifier ses installations destinées aux chevaux de course et de loisir Même interdiction pour amplifier son activité agricole en remplacement de celle liée au cheval Il sollicite donc que le règlement stipule la possibilité de construire ou d'agrandir pour des activités liées à la fois à l'exploitation agricole et celles destinées au monde du cheval	Développement d'activités autres qu'agricoles	
36		M et Mme LALLIE demande la classification du domaine du Lys en espace boisé à hauteur de 50%	Classement espace boisé	
37	Registre annoté par ailleurs	Mme Marie France PELTIER conteste le projet d'installation d'un pôle équestre dans la zone de la seigneurie qui sera source de nuisances à proximité d'un quartier résidentiel Elle suggère que toutes les activités liées au cheval (écuries de course et centre équestre) soient regroupées au même endroit Pour éviter les traversées de la nationale qui présentent un risque réel Même opposition à la création d'une voie cavalière dans le marais	Localisation de toutes les activités du cheval au même endroit	enquête conduite dans la précipitation en juillet
37 bis		M et Mme BESSON conteste le projet pour le domaine du Lys qui ouvre la porte au démantèlement des propriétés, à la spéculation et à la destruction de l'environnement	Domaine du lys maintien des règles d'urbanismes actuelles découlant de la charte du parc	
38		M et Mme STEPHAN opposés au projet mettent en avant les arguments suivants : - projet bâclé en absence totale de concertation et notamment incohérence entre PADD et projet - absence d'étude d'impact pour l'ouverture au public du marais du Lys, la création d'un pôle équestre à la grande seigneurie et la protection du domaine du Lys Ils souhaitent conserver au domaine son caractère paysager et boisé et refusent une densification de l'habitat	Domaine du lys maintien des règles d'urbanismes actuelles découlant de la charte du parc Classement en EBC Incohérence entre PADD et projet	

39		L'agence du Lys soulève le problème des maisons de petite taille édifiées sur une parcelle d'une superficie inférieure à 3000 m ² Qui ne pourront s'agrandir que de 20 m ²	Possibilité d'agrandissement des maisons de petite taille dans le domaine du Lys	
40		M et Mme ATHLAN sont opposés au projet afin de conserver au domaine ses richesses environnementales	Domaine du lys maintien des règles d'urbanismes actuelles découlant de la charte du parc Classement en EBC	Manque de concertation et d'information sur le projet
41		M et Mme TOBELEM habitant le quartier de l'orée du Lys apprécient beaucoup ses qualités environnementales et faunistiques à proximité des zones sensibles nature 2000 et ZNIEFF Pour ces raisons ils s'opposent au projet tout en regrettant l'absence de concertation	Implantation logements sociaux	Manque de concertation et d'information sur le projet
42	Registre annoté par ailleurs	M. MALAQUIN apprécie beaucoup sa commune pour ses qualités environnementales et faunistiques Il déplore le projet de construction de logements sociaux à proximité des zones sensibles natura 2000 et ZNIEFF. Par ailleurs, il s'interroge sur l'opportunité de créer un pôle équestre au lieu-dit la seigneurie Pour toutes ces raisons il s'oppose au projet tout en regrettant l'absence de concertation	Implantation logements sociaux	Manque de concertation et d'information sur le projet
43	Registre annoté par ailleurs	M. BERMAN habitant le quartier de la seigneurie apprécie beaucoup ses qualités environnementales et faunistiques à proximité des zones sensibles natura 2000 et ZNIEFF Par ailleurs, il est très étonné d'apprendre la création d'un pôle équestre au lieu-dit la seigneurie qui sera source de nuisance Pour ces raisons il s'oppose au projet tout en regrettant l'absence de concertation	Implantation logements sociaux	Manque de concertation et d'information sur le projet
44		M et Mme LEFEBVRE souhaitent préserver le domaine du Lys en insistant sur le devoir moral de chacun à l'égard du Duc d'aumale qui a légué le domaine Ils demandent la classification du domaine du Lys en espace boisé à hauteur de 50%	Domaine du lys maintien des règles d'urbanismes actuelles découlant de la charte du parc Classement en EBC	

45	Registre annoté par ailleurs	Mme Elisabeth DROMPT rappelle que le cahier des charges applicable au domaine du lys et approuvé par les autorités préfectorales en 1925 suffit à lui seul à préserver le domaine des risques de densification Elle demande donc que le PLU s'aligne purement et simplement à ces règles	Domaine du lys maintien des règles d'urbanismes actuelles découlant de la charte du parc	
46		M. Bruno D'ARTAGNAN émet les plus vives réserves par rapport au projet et notamment - la suppression des 29 m en façade - la disparition du caractère unifamiliale des habitations - la possibilité de subdiviser et de morceler les propriétés - la possibilité de construction d'immeubles collectifs	Domaine du lys maintien des règles d'urbanismes actuelles découlant de la charte du parc	
47	Registre annoté par ailleurs	M LESAGE revient sur l'historique de ce projet de PLU commencé en 2003 et soutient que la concertation n'a pas eu lieu Il insiste par ailleurs sur la nécessité de protéger les espaces naturels S'agissant du domaine du Lys, il considère qu'il est important de conserver les règles préservant le boisement des terrains Il estime que le terrain situé entre le restaurant Mc DO et la maison de retraite doit être réservé à des activités Même opposition de principe en ce qui concerne la création du pôle équestre		Manque de concertation et d'information sur le projet
48		M. Jean COMBELLE souhaite préserver le domaine du Lys qui fait partie du patrimoine historique de LAMORLAYE en procédant à son classement en EBC Il considère que le projet de PLU fera la part belle aux promoteurs et spéculateurs	Domaine du lys maintien des règles d'urbanismes actuelles découlant de la charte du parc	
49		Mme Sonia MACHALE souscrit aux grandes orientations du PLU elle plaide pour la densification du centre ville et pour le maintien d'une mixité sociale Selon elle, Il faudrait contraindre les promoteurs à inclure dans leur programme 1% de logements sociaux Elle estime que le classement du Lys en EBC sera trop contraignant pour ses habitants	Densification du centre ville Mixité sociale Aspect contraignant du classement du Lys en EBC	
50		M et Mme GIRARD habitant le quartier de l'orée du Lys apprécient beaucoup ses qualités environnementales et faunistiques à proximité des zones sensibles ZNIEFF Pour ces raisons ils s'opposent au projet qui dénaturera leur cadre de vie	Implantation logements sociaux	

51		M et Mme BRUN-THEREMIN estime que le projet est contraire au cahier des charges du domaine Ils s'opposent au projet et demandent la classification du domaine du Lys en espace boisé à hauteur de 50%		Manque de concertation et d'information sur le projet
53		M et Mme MORILLON habitant allée de la pépinière qui apprécie leur cadre de vie ne comprennent pas les objectifs du PLU qui aura pour conséquence la destruction d'une zone boisée traversée par un ru En outre l'implantation des logements sociaux viendra provoquer un surplus de circulation fort préjudiciable à la sécurité de ses habitants	Implantation logements sociaux	Manque de concertation et d'information sur le projet
53bis		M et Mme CONCHA Guy habitant allée de la pépinière qui apprécie leur cadre de vie ne comprennent pas les objectifs du PLU qui aura pour conséquence la destruction d'une zone boisée traversée par un ru En outre l'implantation des logements sociaux viendra provoquer un surplus de circulation fort préjudiciable à la sécurité de ses habitants	Implantation logements sociaux	Manque de concertation et d'information sur le projet
54		Intervention de l'association des amis du parc naturel régional et de ses trois forêts De nombreuses orientations du PADD ne sont pas reprises dans le projet de PLU - extraits : - conservation et protection du domaine du Lys - la flore et la faune sont bien représentées dans les jardins du domaine - les espaces d'interfaces méritent une attention particulière Le règlement du PLU doit être renforcé pour freiner les possibilités d'urbanisation Le classement du domaine du Lys en EBC est souhaité Les caractéristiques structurelles, paysagères et forestières sont remarquables L'association s'oppose à l'ouverture du marais du Lys au public, au projet de logements sociaux en bordure de la vieille thève et au projet de de pôle hippique	Sauvegarde du domaine du Lys	Manque de concertation et d'information sur le projet

55		Le collectif du domaine du Lys « le lys en vérité » revient sur une réunion en juin 2013 en présence du Maire de LAMORLAYE au cours de laquelle il a été clairement indiqué que certaines protections permettant de freiner l'urbanisation ont été retirées Il dénonce l'absence de concertation et demande le classement du Lys à hauteur de 50% en EBC	Sauvegarde du domaine du Lys	Manque de concertation et d'information sur le projet
56		Manifestation du collectif AVAAZ pétitions citoyennes contre le projet en raison du manque de concertation, des incohérences constatées entre le PADD et le PLU, la création d'un pôle équestre dans un environnement sensible et des dispositions réglementaires de la zone UL	Opposition au projet pétition sur internet	Manque de concertation et d'information sur le projet
57		M JEAN MARIE HANNICQ	Courrier du 29/07/2013 hors délais	

GRILLE DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS ECRITES PORTEES AU REGISTRE ET ORALES

	PRINCIPAUX ARGUMENTS DEVELOPPES	RESUME	AUTRES ARGUMENTS
Danièle SANFORD	Le choix de l'emplacement réservé B est une solution de facilité qui générera des problèmes de sécurité routière Les écoles du nord sont déjà en surcapacité Pourquoi ne pas construire ces logements rue du vieux château sis « Vanboxtel »	Implantation logements sociaux	
Philippe MARCOVICH	Dénonce le manque de concertation y compris parmi les conseillers municipaux Et demande la protection des espaces boisés	Manque de concertation et d'information sur le projet	
Olivier MEUNIER	s'oppose au projet de lotissement allée la pépinière et rappelle les engagements de la municipalité	Implantation logements sociaux	
E JACQUELIN F JEBAL Luc MANGE	Habitant le domaine du Lys, il souhaite que le règlement actuel soit maintenu et évoque la fragilité écologique de cette zone	Sauvegarde du domaine du Lys Demande de	

		classement EBC	
Denise IMBAUD	Dénonce le manque de concertation et notamment l'organisation d'une réunion publique Elle propose de pénaliser l'urbanisme galopant	Manque de concertation et d'information sur le projet	
Sylvie DELAUNAY	Dénonce le manque de concertation et notamment l'organisation d'une réunion publique et souhaite que le règlement actuel du Lys soit maintenu Demande le classement en EBC	Manque de concertation et d'information sur le projet	
Jérôme BRESSON D SAIMOE MARIE	Dénonce le manque de concertation et souhaite que le règlement actuel du Lys soit maintenu notamment le COS de 0,12 et superficie 3000 m2	Manque de concertation et d'information sur le projet	
M ALPHANDERY M MARTIN M MARQUAILLE M MARANDAS F BUISSIERE M ORFIMONT M DUTOILLY MM ROUY Mme MAHAUT	Dénonce le manque de concertation et souhaite que le règlement actuel du Lys soit maintenu et demande le classement en EBC	Manque de concertation et d'information sur le projet	Classement EBC
M BOICHU Danie Guy ATTIAI M HOLLOCO	Rappelle l'importance de la présence d'arbres dans une zone inondable Demande le classement en EBC à hauteur de 50%	Classement EBC	
M BOUFFLET	Evoque un accord passé avec les services de l'urbanisme à propos d'une évolution d'une habitation existante et la transformation d'un hangar en habitation principale en zone NA	Instruction affaire particulière avec le service urbanisme de la commune	
M CARON	Signale qu'une demande de division et construction accordée verbalement en août 2012 a été remise en cause en février 2013	Instruction affaire particulière avec le service urbanisme de la commune	
M JUAREZ	Habitant l'orée du Lys, il manifeste son opposition pour des raisons de nuisance et insécurité pour les enfants	Implantation logements sociaux	
M ANDRE	Sur le point d'acquérir une habitation allée de la pépinière, il s'oppose au projet qui viendra dégrader leur environnement	Implantation logements sociaux	
MM MOULIN Conseillers municipaux liste de gauche	S'agissant de la zone UL le nouveau règlement serait plus efficace pour éviter les divisions Le classement en EBC s'avérerait trop contraignant Autoriser l'implantation d'entreprises non gênante S'agissant de l'implantation des logements sociaux, suppression de la limite de 500 m2 en zone UA2 qui ne favorise pas la mixité sociale Maintien des deux zones réservées avec des constructions respectant l'environnement existant Le recensement des bâtiments remarquables n'est pas complet La densification du centre bourg est nécessaire		
M VOISIN M PUECH MM CANEAU	la zone réservée B soulève de nombreuses contestations liées à la forte concentration de population avec leurs problèmes de nuisances	Implantation logements sociaux	

MM RESSIAN M FLAMANT	urbaines le projet ne justifie pas une expropriation et l'abattage d'arbres		
MM JOUANNAUX, GUIR, MONARD	S'opposent au projet d'implantation de logements sociaux B en raison des problèmes de concentration de population, de circulation, de saturation des équipements publics, de dévalorisation de leur patrimoine et de dégradation de leur cadre de vie	Implantation logements sociaux	
M BAYLE M LEGUY	Dénonce le manque de concertation et s'oppose à la construction de logements sociaux, souhaite que le règlement actuel du Lys soit maintenu et demande le classement en EBC Il sollicite l'interdiction d'implantation d'entreprises et d'infrastructures d'intérêt collectif	Manque de concertation et d'information sur le projet	
Daniel HEURTEUR	Considérant que le secteur UB présente des contraintes, il serait plus judicieux pour l'avenue Ch de Gaulle de le classer en zone UA	Problème de zonage	
M OLES	S'oppose à la création d'un parking sur des propriétés classées en EBC en contradiction avec le PADD	Emplacement réservé 5 pour parking et liaison centre-ville	
M BARBIER Guy ATTIA	Dénonce les conditions matérielles de consultation du dossier d'enquête, débout devant le comptoir le dossier d'enquête est en lui-même très technique mais la simple lecture des avis des personnes compétentes en matière d'urbanisme suffit à se faire une idée précise du projet	Conditions matérielles de consultation du dossier	
Michel GILLET	Conteste les dispositions réglementaires de la zone UB qui interdirait toute nouvelles constructions ne venant pas en extension ou en remplacement d'une construction existante en opposition au grenelle de l'environnement Il existe de nombreuses opportunités de chaque côté de l'avenue de la libération proche du cœur de ville	Problème de zonage	
MM VOIRET MM MELINGUE Mme sandrine LEGUAY Eric BELLEBUN MM DESMET MM SOUBRY M LEPRETRE MM DEVALLEE M GANDRILLE M TRANNOY Yve COSTE Geneviève MULLIEN MM BENOIT M JARIN Marc MEUNIER MM LAMENT MM ANCONINA M CHACHIGNON M MONNIER	Défavorables au projet S'opposent à toutes constructions de logements sociaux, de bâtiments à usage collectif et d'hangars commerciaux dans le domaine du Lys Manque de concertation Sollicitent un rendez-vous en septembre avec le commissaire enquêteur	Sauvegarde du domaine du Lys	Classement EBC
M DRUMONT	S'oppose au projet pour le domaine du Lys et	Sauvegarde du	

	rappelle les dispositions du PADD et de la charte du PNR qui mettent l'accent sur la protection des espaces boisés naturels Il s'interroge sur l'interdiction de construction de box à chevaux Il demande que le projet soit réexaminé	domaine du Lys	
M WEISS	S'oppose au projet concernant le domaine du Lys et plus particulièrement pour les parcelles lui appartenant	Sauvegarde du domaine du Lys	
Frédéric SOLOMON	Est contre le principe d'implanter des logements sociaux sur toute la commune quitte à payer encore plus de taxes	Implantation logements sociaux	

